

Arrêté du 16 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

16/10/2006

L'arrêté du 16 octobre 2006 modifie l'article 50 de l'arrêté du 26 janvier 2006. Celui-ci a été abrogé par l'arrêté du 15 mars 2010-art 1.